



## Un lien armée-nation fort, ou la survie de l'armée

cahier de la pensée mili-Terre

Le Capitaine (TA) Bernard CLECH

publié le 13/06/2018

L'Armée de Terre dans la société

**Chahuté, parfois affaibli, mais jamais réellement remis en cause, le lien armée-nation traverse les réformes de l'institution militaire et les évolutions de la société. Le livre blanc sur la défense et la sécurité de 2013 introduit cette notion dès son préambule. Au cœur de la problématique des relations entre la société et son armée professionnelle, ce lien légitime naturellement, par sa force, l'action et l'existence même de cette dernière. Après un éclairage sémantique sur les notions d'armée, de nation et du lien qui les unit, l'état de l'art, à la veille d'une nouvelle et importante réforme des armées, permettra de prendre conscience de l'enjeu de l'indifférence que pourrait avoir la société vis à vis d'une armée professionnelle.**

### La notion de lien armée-nation

- Les mots armée et nation

**Les forces armées, terre, mer, air et gendarmerie, détiennent et mettent en œuvre les armes de la France. Elles sont mises à la disposition de l'État français pour préserver ses intérêts vitaux et économiques et s'assurer du libre exercice de sa souveraineté. La France peut ainsi** contribuer à la fois à la sécurité et à la défense de l'espace européen et méditerranéen, mais aussi aux actions en faveur de la paix et du droit international. Ces notions primordiales sont rappelées dans différents textes ayant force de loi.

Le code de la défense précise dans son article L1111-1 que la politique de défense a pour objet d'assurer l'intégrité du territoire et la protection de la population contre les agressions armées. De même, l'ordonnance 59-147 du 7 janvier 1959, article 1, établit que la défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie de la

population. Le président de la République, légitimement élu par le peuple formant une entité politique, est le chef des armées.

Cette institution, en charge de la protection d'un groupe d'individus, présents ou non sur un territoire donné apparaît donc bien comme l'émanation militaire de la nation.

Du latin «natio», signifiant naissance ou extraction, une nation est une communauté humaine qui a conscience d'être unie par une identité historique, culturelle, linguistique ou religieuse. Elle peut ainsi être caractérisée par des éléments objectifs comme le territoire, l'ethnie, la langue, la religion, la culture ou encore l'État. Mais c'est également une construction politique, aboutissement d'un passé commun d'efforts, de sacrifices et de dévouements, dont la connaissance et la prise en compte garantissent la cohésion sociale et nationale. Toutes ces raisons, liées à l'histoire du pays, permettent au pouvoir législatif de s'asseoir sur cette idée pour consolider quotidiennement la nation, comme personne juridique constituée des personnes régies par une même constitution.

- L'histoire

Le lien armée-nation en France trouve ses racines dans l'histoire, et plus précisément dans une tradition républicaine issue de la Révolution. C'est en septembre 1792 que des soldats, majoritairement volontaires, se sont retrouvés en masse pour défendre la Nation fragilisée et l'intégrité du territoire à Valmy. La notion de «Nation en armes» était née. Elle sera officialisée par la loi du 21 mars 1905 instituant, dans sa forme obligatoire et universelle, la conscription permettant ainsi d'associer les citoyens à la défense de la nation. Chaque citoyen est un soldat appelé à défendre la patrie, et cela jusqu'à la réforme de la loi **97-1019** du 28 octobre 1997 suspendant le service national.

Le lien entre l'armée et la société française a toujours évolué, oscillant entre tension et relâchement. Quelques moments marquent cependant plus particulièrement cette caractéristique.

C'est en premier lieu la période qui sépare la loi Debré **70-596 du 9 juillet 1970** de la loi Richard de 1997, toutes deux **relatives au service national**. En effet, durant les années 70, des courants de pensée pacifistes et antimilitaristes ont pu donner l'impression d'une séparation, comme l'illustre ce slogan des manifestations étudiantes de l'époque: «L'armée, c'est con, ça pue et ça pollue!». En réalité, il s'agit plus d'un divorce d'apparence que de fond, qui s'appuie sur une relation forcée mais relativement brève qu'entretiennent la jeunesse française et son armée. En revanche, il existe une scission entre l'encadrement de l'armée et le monde politique de gauche. Les premiers voient le «gauchiste» comme un ennemi intérieur, tandis que les seconds se réfèrent au putsch d'Alger pour donner de l'armée une image de désobéissance institutionnalisée. La guerre froide, l'identification de l'URSS comme ennemi majeur et le changement de cap de la gauche française sur le nucléaire dans les années 1977-78 vont largement contribuer à l'atténuation de cette coupure. Elle sera quasiment refermée le 16 octobre 1989 avec la première et symbolique commémoration de la bataille de Valmy dans le cadre des cérémonies du bicentenaire de la Révolution française.

Au delà de cette vision purement politique, la communauté militaire évolue et se rapproche des modes de vie de la société civile. Plusieurs éléments appuient cette tendance: la féminisation de l'armée, renforcée par le statut unifié de 1972, la famille de militaire se rapprochant du modèle standard avec des épouses qui intègrent le monde du travail, et un taux de fécondité à un niveau quasiment équivalent à celui du reste de la population.

C'est en second lieu l'application de la loi menant à la suspension du service militaire en 1997. Ce projet, mené par un gouvernement de droite, fera consensus et sera repris par la gauche à son retour au pouvoir lors de la seconde cohabitation. En décidant en février 1996 de professionnaliser l'armée française, le président de la République suspend la conscription, rompant de façon radicale avec une histoire bi-séculaire. Peu de gens ont conscience de la révolution «silencieuse» mise en œuvre alors par l'armée, avec succès si l'on en croit la bonne image véhiculée aujourd'hui par l'armée professionnelle auprès de l'opinion publique.

Le sondage annuel<sup>[1]</sup> commandé par le ministère de la Défense pour évaluer l'image des forces armées est, sur ce point, intéressant. Ainsi, celui réalisé en avril 2013 fait apparaître que 80% des sondés ont une bonne image de l'armée française, soit 6% de plus qu'en 2012, 10% éprouvant un sentiment opposé à l'égard de cette dernière. La valeur des soldats français est aussi plébiscitée, avec 70% de bonnes opinions. L'opération Serval au Mali a certainement joué un rôle dans ces évolutions.

## L'état de l'art aujourd'hui

L'antimilitarisme et le pacifisme sont maintenus à une moindre audience. Mais la bonne image que l'opinion a maintenant d'une armée professionnelle est aussi liée à une indifférence croissante. La population connaît de moins en moins son armée, et les partis politiques ne débattent plus vraiment des questions de défense lors des grands rendez-vous électoraux, pendant lesquels celles-ci sont en général reléguées au second plan.

- La réforme de 1997: le passage à une armée professionnelle

L'armée ne dispose plus du vivier naturel de la conscription qui caractérisait ses relations avec la nation. Elle n'est plus la «Nation en armes», mais un groupe de professionnels ayant opté pour la carrière militaire. Cette situation résulte entre autres des inégalités croissantes face à l'obligation du service national, mais aussi du retour d'expérience de l'engagement français lors de la première guerre du Golfe en 1991.

L'essentiel du personnel des armées n'est pas employé à vie. Les engagés volontaires des armées (EVA), les jeunes sous-officiers et de plus en plus d'officiers sont en contrat à durée déterminée dont le renouvellement est souvent assujéti à la réussite d'examens qui jalonnent la vie du militaire, et cela quel que soit le niveau dans la hiérarchie. Tous assument, par l'acceptation du statut à l'engagement, les risques, les contraintes et les loyautés que celle-ci impose.

La suspension du service national a contraint les armées et la nation à se rencontrer de manière différente. La loi a créé une journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), devenue depuis 2011 journée défense et citoyenneté (JDC). Cette journée permet, de façon interministérielle mais partielle, de dresser un panorama sociologique d'une classe d'âge. L'armée a donc dû se repositionner et adopter une démarche d'ouverture pour intéresser et attirer les jeunes. Il ne s'agit plus seulement d'attendre les appelés aux portes des unités.

L'armée professionnalisée a vécu la fin des menaces aux frontières, notamment de l'est, et, parallèlement, une extériorisation de ses missions qui s'est traduite par une

multiplication depuis vingt ans des opérations extérieures (OPEX). Ces interventions, au-delà du jugement d'opportunité, ont toujours reçu le soutien des Français. La première mission des armées, rappelée dans le livre blanc de 2013, reste la sécurité des citoyens, qu'ils soient en métropole ou expatriés. L'actualisation et le redéploiement au niveau national du plan Vigipirate suite aux attentats de 1995 à Paris en est l'exemple le plus représentatif. Cela montre à quel point les armées font partie de la vie de la nation et de sa sécurité face à des risques diffus. Il existe une continuité entre la défense, notamment à l'extérieur, et la sécurité, qui se rapporte d'avantage au quotidien de la population.

La communauté militaire, réduite, est plus homogène. La plupart des conjoints travaillent, et ceci quel que soit le grade, ce qui induit des styles de vie «communs» avec le reste de la population. Il reste que le militaire n'est pas un citoyen ordinaire. Il ne peut s'investir totalement dans la vie sociale, locale et politique. Il ne peut pas, par exemple, être conseiller municipal ou syndicaliste.

- La réduction du format des armées

La professionnalisation avait amorcé le déclin des effectifs de la défense en général et des armées en particulier. Les livres blancs de 2008 et de 2013, suivis de leur loi de programmation militaire respective, ont confirmé cette réduction du personnel, des emprises et du poids de la défense dans le budget de l'État. Les armées voient en effet leurs effectifs fondre de près de 20% entre 2008 et 2014 – soit 54.000 postes militaires et civils en moins.

L'une des conséquences de ces disparitions est un maillage géographique de plus en plus clairsemé, qui met en exergue la notion jadis inconnue de désert militaire induisant un éloignement physique de fait entre le militaire et la nation. Certaines régions françaises ne disposent plus d'unités militaires, à l'exception des centres d'information et de recrutement des armées (CIRFA) ou des délégations militaires départementales (DMD), ce qui représente entre cinq et dix militaires. Les seuls militaires visibles dans la vie des citoyens de ces zones désertées sont alors les gendarmes, aujourd'hui sous double tutelle du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Défense.

Le risque est aujourd'hui que la raréfaction du militaire professionnel dans le quotidien de la population n'accrédite, au sein de la nation, l'idée selon laquelle la défense serait désormais une affaire d'experts, creusant ainsi l'écart entre des spécialistes isolés et la société dans son ensemble. Or, il faut absolument que l'armée soit comprise du pays qui la rétribue et, de ce point de vue, l'adhésion de la nation aux politiques mises en œuvre dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale est indispensable pour justifier les efforts que celles-ci impliquent, notamment en termes financiers.

## **Lutter contre l'indifférence et réinventer une nouvelle relation**

La suspension du service national et la professionnalisation s'accompagnaient dès l'origine de mesures destinées à améliorer l'éducation de défense de la nation, ainsi qu'à renouveler le lien armée-nation. Par ailleurs, les armées ont également dû adapter leurs politiques de communication et d'ouverture à l'extérieur.

- Education de défense et citoyenne

«L'esprit de défense (...) est à cet égard le premier fondement de la sécurité nationale. Il

est la manifestation d'une volonté collective, assise sur la cohésion de la Nation et une vision partagée de son destin (...). Il ne peut y avoir de défense et de sécurité efficaces sans l'adhésion de la Nation. Cette adhésion fonde la légitimité des efforts qui leur sont consacrés et garantit la résilience commune».

Le livre blanc de 2013 pose en quelques mots la volonté de l'État d'impliquer les différents acteurs de la nation. En cas de crise majeure ou menace à nos frontières, l'esprit de défense doit animer la nation toute entière et être symbolisé, si besoin, par la mobilisation générale.

La JAPD, devenue JDC, a eu pour objectif de conforter cet esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Elle permet également aux jeunes, garçons et filles, de connaître les différentes possibilités d'engagement dans la défense. C'est l'occasion d'insister sur les opportunités professionnelles et de mieux développer les échanges entre le personnel de la défense responsable de cette journée et les jeunes générations. Le but est de construire des relations durables par le biais de discussions, de débats ou de témoignages à la fois formels et informels.

L'action interministérielle est privilégiée, et c'est en ce sens que dans l'éducation nationale, l'enseignement des principes de l'organisation de la défense nationale et européenne a été intégré aux cours d'histoire et d'éducation civique, notamment au collège. L'enseignement de défense doit, ainsi, s'adresser aux générations qui n'ont pas effectué de service militaire, mais également à la première génération d'enfants dont les pères n'ont pas «fait l'armée». Les jeunes adultes qui avaient 18 ans en 2001, époque des derniers appelés du contingent, ont 30 ans en 2013 et sont donc pour la plupart parents d'enfants scolarisés.

À ce propos, les jeunes, dont les parents ou la famille proche ont déjà eu une expérience militaire, semblent comparativement avoir une meilleure connaissance de l'armée et des métiers de la défense.

L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), établissement public autonome depuis le décret 97-817 du 5 septembre 1997, a par ailleurs pris son entière part dans les trinômes académiques, structures de concertation et d'organisation déconcentrées mises en place sous l'autorité du recteur et impliquant les DMD. Cet institut vise à permettre une meilleure sensibilisation aux questions de défense des cadres dirigeants des secteurs publics et privés, ainsi que l'émergence, en collaboration avec des universités et des fondations, d'un véritable pôle français d'études de défense de haut niveau.

La réforme a également permis la désignation dans chaque conseil municipal d'un élu «correspondant défense» qui permet de faire le lien au niveau local, notamment pour tout ce qui concerne des problématiques où la compréhension de l'esprit de défense est nécessaire, comme l'appartenance à et la défense de la nation, mais aussi la notion de mémoire collective.

- Effort de communication et d'ouverture de l'institution

L'armée professionnelle s'attache à créer et entretenir des relations étroites avec la population par le biais de leviers tels que les cérémonies commémoratives, les démonstrations type portes ouvertes, le jumelage des unités avec des communes environnantes ou encore la création de la réserve citoyenne. La «grande muette» doit agir pour s'ouvrir et améliorer sa communication. En ce sens, les efforts de partenariats

divers avec les autorités et les entreprises locales, les rencontres nation-défense lancées en 2003, ou encore les rallyes de citoyenneté représentent un réel enjeu pour le recrutement, la reconversion et la compréhension de l'action de l'armée. Malgré les réformes, l'institution militaire reste un employeur presque comme les autres. En 2013, 10.000 postes étaient à pourvoir dans l'armée de Terre, 3.000 dans la Marine et 2.000 dans l'armée de l'Air. En ce sens, l'institution doit maintenir le rôle d'ascenseur social ou plus précisément d'escalier social, notion qui sous-entend une reconnaissance des efforts individuels. C'est une source de recrutement non négligeable, car peu d'entreprises sont en mesure de proposer l'opportunité de gravir les échelons sans formation initiale.

Le dispositif du volontariat s'inscrit aussi dans cette démarche en direction des jeunes. Il conserve l'esprit du service rendu à la nation et marque la participation des forces armées à l'effort collectif d'insertion des jeunes. C'est également le cas avec le plan interministériel «égalité des chances» initié en 2008, qui conjointement à la lutte contre l'exclusion constitue un enjeu important pour la cohésion et le dynamisme de notre société.

Les réserves, opérationnelle et citoyenne, ont d'ailleurs un rôle de premier plan à jouer à cet égard, en mesure de renforcer les capacités de l'armée professionnelle et de constituer un réseau diversifié afin de servir de lien avec la société civile. Elles utilisent ainsi leurs réseaux pour faciliter la reconversion des militaires en fin de contrat ou favoriser l'orientation et le recrutement des jeunes. Leur vivier se trouve bien souvent dans les participants à des périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale (PMIDN) qui permettent à des jeunes d'avoir une première approche concrète du milieu militaire.

À tous ces titres, le lien armée-nation est primordial car il faut bien que l'armée, émanation de la nation, soit comprise et soutenue par le pays qui la rétribue. L'adhésion de la nation aux politiques mises en œuvre dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale est ainsi indispensable pour justifier les efforts que celles-ci impliquent. Il ne faut pas pour autant que cela devienne une obsession, que l'armée professionnelle se livre à une vérification permanente du soutien dont elle estime devoir bénéficier, ni qu'elle ait à revenir sans arrêt sur ce qu'elle fait, sur sa légitimité. Et c'est bien là la plus grande difficulté.

[1] Réalisé par l'Institut LH2

Officier des transmissions depuis 1998, le capitaine (TA) Bernard CLECH a été activé par le biais de l'article 15,2 en 2002. Il a servi successivement au 42<sup>ème</sup> régiment de transmissions, au 40<sup>ème</sup> RT et au 48<sup>ème</sup> RT en tant que chef de section, officier adjoint, commandant d'unité et officier rédacteur au sein d'un bureau opérations et instruction. Diplômé d'état-major en 2011, il a préparé le concours du diplôme technique en double candidature et a intégré, sur titre, la scolarité à l'Ecole des transmissions en 2013.

---

**Titre :** le Capitaine (TA) Bernard CLECH

**Auteur(s) :** le Capitaine (TA) Bernard CLECH

**Date de parution** 23/05/2018

---